Image not found or type unknown

Résidence principale / secondaire

Par **Montero Madeline**, le **27/11/2017** à **11:38**

Bonjour,

Nous avons actuellement une maison achetée à credit qui est notre résidence principale.

Nous allons devoir louer un appartement à partir de janvier car nous allons travailler quelques temps à Paris.

Le bail qui va nous être établi, doit il etre pour résidence principale ou secondaire?

Merci d'avance pour vos conseils

Par **Visiteur**, le **27/11/2017** à **13:43**

Bonjour,
La définition "fiscale" de la résidence principale est celle où vous avez votre principal établissement au 31 décembre de l'année de perception des revenus. Il s'agit du lieu où vous résidez effectivement et habituellement. Lorsqu'il n'est pas possible d'utiliser le critère familial, la résidence principale est celle où vous avez les attaches les plus fortes.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés